

prétation uniforme des textes se fera de plus en plus sentir, et l'on fera peut-être plus souvent appel à la Cour. Cependant celle-ci verra sans doute son rôle se modifier à l'avenir, selon que la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer décidera ou non de créer un tribunal spécial du droit de la mer.